

NOS HONORAIRES « TRANSACTIONS IMMOBILIERES »

HONORAIRES SUR VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR:

de 5,5 % à 9,5 % selon le barème en vigueur au 01/04/2022

Pourcentages TTC pratiqués	Sur base prix de vente
9,5% (avec montant minimum de 1500 € TTC)	Tranche inférieure à 50 000€
8,5%	Tranche de 50 000€ à 100 000€
7,5%	Tranche de 100 001€ à 150 000€
6,5%	Tranche de 150 001 € à 350 000€
5,5%	Tranche supérieure à 350 000 €